

PROCES VERBAL

RÉUNION du 24 juin 2025

L'An deux mil vingt cinq
et le vingt-quatre du mois de juin à 18h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au
lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Date de convocation

19/06/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, Mme MAUROUARD Pascale, Mme COTTEBRUNE Nadège, Mme PORTIER Isabelle, M. COUÉ Maxime, M. PASQUALOTTI Michel, Mme GAIN Maryvonne, M LATROUITTE Pascal.

Absent : M. NASLIN Didier, M. BONISSENT Marc, Mme BENOIT Maryline, Mme LEGRAND Christine, Mme LABOULBÈNE Lydie.

Secrétaire de séance : Pascale MAUROUARD.

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2025 est approuvé à la majorité des membres présents.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Modification des statuts du SDEM
2. Étude des demandes de subventions pour l'année 2025
3. Passage de la régie en régie avec compte de dépôts des Fonds du Trésor.
4. Questions diverses

1 - Modification des statuts du SDEM.

240625-16

Objet : Approbation de la modification des statuts du SDEM50

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

2 - Étude des demandes de subventions pour l'année 2025

240625-17

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2025 comme suit :

ASSOCIATIONS	2025
UNION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS	80.00 €
FRANCE ALZHEIMER Manche	100.00 €
ADEVA	80.00 €
CLUB DES GENS TRANQUILLES	350.00 €
SECOURS POPULAIRE	100.00 €
HOP HOP HOP	100.00 €

3 - Ouverture d'un compte DFT Dépôts de Fonds au Trésor – RÉGIE de RECETTES

240625-18

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22.

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

Vu la délibération 25 septembre 2014 relative à la création d'une régie de recettes de la commune,

Vu l'arrêté modificatif n° 2-2020 de la régie de recettes,

Considérant qu'il y'a lieu de modifier la régie de recettes communales n° 20102 « Régie de recettes pour l'administratif, les locations de la salle communale, les ventes de bois et concessions du cimetière » pour créer un compte DFT « Dépôt de Fonds au Trésor ».

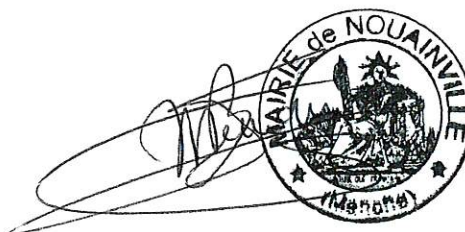
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE : l'ouverture du Compte de Dépôt de Fonds au Trésor
- AUTORISE : le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La secrétaire de séance,
Pascale MAUROUARD



Le Maire,
Jean-Marc BAUDRY



Approuvé en séance du Conseil Municipal du **02 SEP. 2025**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.